

Questions orales

même été annulé. Deux mois plus tard, il a commis une agression sexuelle contre une femme et l'a poignardée.

Bien que la décision de la Commission ait été critiquée lors d'enquêtes internes, un des membres de la Commission qui a participé à cette décision a obtenu un poste au bureau central de la Commission nationale des libérations conditionnelles, à Ottawa, et ses nouvelles fonctions consistent à évaluer le travail des autres membres de la Commission.

Le ministre reconnaîtra-t-il à la Chambre que les problèmes qui se posent relativement à la Commission nationale des libérations conditionnelles ne se limitent pas à un ou deux incidents isolés et que c'est tout le régime de libération conditionnelle qui doit être réexaminé?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, la députée met en relief des problèmes qui existaient avant notre accession au pouvoir.

Nous sommes déterminés à améliorer et à renforcer le système correctionnel et le régime de libération conditionnelle. J'ai déjà dit que j'ai l'intention de présenter sous peu, au nom du gouvernement, une mesure législative qui nous permettra d'atteindre ces objectifs et je compte sur l'appui et l'encouragement de la députée.

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Monsieur le Président, ce sont certes là des paroles encourageantes. J'ai constaté que le gouvernement n'hésite pas à se féliciter d'avoir eu le courage d'annuler des contrats de plusieurs milliards de dollars, celui des hélicoptères et celui de l'aéroport Pearson, pour économiser de l'argent.

Pourquoi alors le premier ministre trouve-t-il si difficile d'annuler des nominations par décret de quelque 100 000 \$, ce qui permettrait peut-être de sauver des vies?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, la Commission nationale des libérations conditionnelles, qui a été créée par le Parlement, est un organisme quasi-judiciaire indépendant semblable à un tribunal.

• (1450)

Je crois que la révocation d'une personne ainsi nommée est une affaire très sérieuse qui nécessite qu'on agisse avec prudence. Je suis certain que la députée ne voudrait pas créer une situation où il y aurait ingérence politique ou apparence d'ingérence politique dans les décisions de la commission.

Je prends très au sérieux la question soulevée par la députée. Nous étudions actuellement la situation et n'hésiterons certainement pas à prendre toute mesure qui s'avérerait nécessaire après un examen sérieux de tous les faits.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. David Iftody (Provencher): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

Les Américains accusent à tort les producteurs de blé canadiens de pratiquer le dumping sur leurs marchés et les États-Unis veulent nous imposer des sanctions commerciales.

Le ministre peut-il dire à la Chambre quelle est la position du Canada? Le ministre défendra-t-il les droits légitimes de nos producteurs de céréales?

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agro-alimentaire): Monsieur le Président, la réponse la plus simple à la question du député est un oui sans équivoque.

Je l'ai déjà dit souvent, nous ne resterons pas à rien faire. Le gouvernement défendra les intérêts vitaux du Canada, y compris ceux des céréaliculteurs. Je l'ai déclaré à plusieurs reprises, tout comme le premier ministre, le vice-premier ministre, le ministre des Finances, le ministre du Commerce extérieur et le ministre des Affaires étrangères.

Nous voulons une entente négociée avec les États-Unis. Nous sommes prêts à négocier de bonne foi et aussi longtemps qu'il faudra pour arriver à une entente équitable. Entre-temps, nous avons déclaré sans équivoque que nous riposterions avec vigueur et fermeté à toute mesure commerciale unilatérale que pourrait prendre le gouvernement des États-Unis contre le Canada.

* * *

[Français]

LES TARIFS DOUANIERS

M. Stéphane Bergeron (Verchères): Monsieur le Président, ma question fera suite à celle qui vient d'être posée par mon honorable collègue, et celle-ci sera probablement un peu moins facile.

En annonçant leur intention de hausser leurs tarifs sur le blé dur et l'orge canadiens, les États-Unis semblent vouloir réduire leurs importations de céréales canadiennes et, par ricochet, remettre en question, en vertu des dispositions de l'ALÉNA, le maintien des tarifs définis dans l'accord du GATT, que le Canada entend imposer sur les productions contingentées tels la volaille, les oeufs et le lait, où le Québec fournit plus de 40 p. 100 de la production canadienne.

Ma question s'adresse au ministre du Commerce international. Le ministre peut-il affirmer en cette Chambre que le gouvernement n'entend pas céder aux pressions américaines sur la question des tarifs et qu'il ne procédera à aucune forme de marchandage entre les différents secteurs agricoles, dans le but de faciliter les négociations avec les États-Unis sur les exportations de blé dur et d'orge?

[Traduction]

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international): Monsieur le Président, il n'y a pas de marchandage des produits dans nos pourparlers avec les États-Unis. Nous ne faisons pas intervenir des questions concernant la tarification des productions contingentées de lait et de volaille. Nous ne marchandons pas les droits des céréaliculteurs canadiens lors de nos pourparlers dans le cadre de l'Accord du GATT. Nous traitons ces deux questions d'une manière tout à fait distincte.

[Français]

M. Stéphane Bergeron (Verchères): Monsieur le Président, le ministre peut-il éclairer cette Chambre quant aux dispositions qui prévaudront en matière de litiges commerciaux entre le Canada et les États-Unis, à savoir si le GATT aura oui ou non